

Pour toute information

Accueil espace Schiffers du lundi de 13h30 à 19h au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h
Ou sur rendez-vous - Tel : 01 55 66 02 02 - E-mail : espacesculturels@bois-colombes.com

Lieux d'accueil
Espace Duflos
79 rue Charles-Duflos
Espace Schiffers
79 rue Charles-Chefson

COMPLÉTEZ CE DOCUMENT ET RASSEMBLEZ LES PIÈCES NÉCESSAIRES
Déposez-le ou envoyez-le par courrier à l'espace Duflos ou à l'espace Schiffers

IMPORTANT :

Les inscriptions sont validées suivant les effectifs. Le dépôt de dossier ne vaut pas acceptation

Seuls les dossiers complets seront pris en compte.
Après vérification par le bureau administratif des espaces culturels, vous recevrez un courriel de confirmation.

Merci de remplir lisiblement ce tableau

PARTICIPANT AUX ACTIVITÉS CULTURELLES (REPLIR UNE INSCRIPTION PAR PARTICIPANT) :

NOM ET PRÉNOM

ADRESSE :

TÉLÉPHONE MOBILE :

DATE DE NAISSANCE :

E-MAIL utilisé sur votre espace famille « Bois-Co D-Clic » :

Ces données seront uniquement utilisées pour des échanges avec la direction de l'action culturelle en lien avec ces inscriptions

PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE :

NOM ET PRÉNOM : Lien :

TÉLÉPHONE MOBILE :

LISTE DES ACTIVITÉS SOUHAITÉES

ACTIVITÉ 1 :

Choix 1
PROFESSEUR : JOUR / HORAIRE : Validé (A renseigner par l'administration)
LIEUX :

Choix 2
PROFESSEUR : JOUR / HORAIRE : LIEUX :

ET/OU

ACTIVITÉ 2 :

Choix 1
PROFESSEUR : JOUR / HORAIRE : Validé (A renseigner par l'administration)
LIEUX :

Choix 2
PROFESSEUR : JOUR / HORAIRE : LIEUX :

Avez-vous déjà été inscrit(e) à une activité à Bois-Colombes (Petite Enfance, périscolaire, action jeunesse, etc...) ? oui non

AUTORISATION DU DROIT À L'IMAGE

J'autorise la ville de Bois-Colombes à utiliser pour ses publications (journal municipal, programmes, affiches, site de la ville...) les photos prises pendant les activités et les événements organisés par le service oui non

RECEVOIR LA NEWSLETTER

Je veux recevoir STRAPONTIN, la newsletter bi-mensuelle de la culture oui non

UN BESOIN SPÉCIFIQUE

Vous ou votre enfant demandez une attention ou un aménagement particulier (difficulté d'apprentissage, déficit moteur, sensoriel, psychique...) pour la pratique d'une activité culturelle ? oui non

Si oui et afin d'organiser au mieux un parcours artistique, nous vous proposons de prendre rendez-vous auprès de Marie-Laure Flahaut : m.flahaut@bois-colombes.com au 01 55 66 02 04

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES CENTRES CULTURELS

J'ai pris connaissance du règlement intérieur des centres culturels et je certifie exactes les informations ci-jointes.
Fait à Bois-Colombes le

Signature

MODE DE RÈGLEMENT ET FACTURATION

IMPORTANT : Les Espaces Culturels ne récupèrent aucun règlement

EN 1 VERSEMENT OU **EN 10 MENSUALITÉS** (pour faciliter le paiement)

Je suis déjà en prélèvement automatique ;

Je ne suis pas en prélèvement, j'inscris le NOM et l'ADRESSE du payeur pour l'année 2024-2025 :

NOM ET PRÉNOM DU PAYEUR :

ADRESSE :

A NOTER : la personne désignée ci-dessus s'engage à régler chaque facture mensuelle ou annuelle regroupant les activités de la petite enfance, du périscolaire et de la culture (un seul nom par famille

Le règlement peut s'effectuer avant réception de la facture.

Signature du payeur (OBLIGATOIRE)

Possibilité d'essayer gratuitement un cours ! Inscrivez-vous, essayez et si ça ne vous plaît pas, dites-le nous !
Ce cours d'essai ne sera alors pas facturé.

Les cours sont assurés en présentiel, sauf en cas de situation exceptionnelle (crise sanitaire, événement grave...) où une alternance sera proposée pour assurer une continuité pédagogique. (Extrait du règlement intérieur)

Les informations recueillies sur ce formulaire sont collectées par la direction de l'action culturelle uniquement pour la gestion des inscriptions aux activités. Les données sont conservées pendant la durée du traitement de l'inscription.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou les rectifier en contactant le délégué à la protection des données personnelles à l'adresse dpo@bois-colombes.com ou par courrier à DPO Hôtel de ville 15, rue Charles-Duflos 92277 Bois-Colombes Cedex.

La ville de Bois-Colombes propose des activités culturelles à l'année ainsi que des stages ponctuels pour enfants et adultes dans les centres culturels Schiffers et Duflos labellisés SDEA 92 (Schéma Départemental des Enseignements Artistiques).

INSCRIPTION

Contactez les équipes pour connaître les places disponibles à tout moment de l'année et remplir le dossier d'inscription.

En cas d'inscriptions insuffisantes, la direction de l'Action culturelle peut renoncer à l'ouverture d'une activité.

FACTURATION

Les tarifs des activités et des stages sont forfaitaires

ACTIVITÉS : la facturation s'établit, soit mensuellement sur dix mois (de sept. 2024 à juin 2025) pour des facilités de paiement, soit en une seule fois au début de la saison culturelle. Cependant l'inscription est ferme et définitive et constitue un engagement annuel.

STAGES : la facturation s'établit le mois suivant leur réalisation et le paiement s'effectue en une fois selon les modalités décrites ci-dessous.

En cas d'inscription en cours d'année, la facturation s'applique dès le mois de la première séance suivie et le premier forfait mensuel est dû dans son intégralité.

Les factures de la ville regroupent les activités de la petite enfance, du périscolaire et de la culture. Elles sont envoyées à un seul nom par famille, désigné comme « **payeur pour l'année 2024-2025** ».

Une facture annuelle ou mensuelle pour l'ensemble des prestations municipales est envoyée au mois N + 1 suivant le début des activités et des stages, par courrier au domicile principal, par courriel en cas d'adhésion à la facture électronique.

Les factures sont également disponibles sur l'espace famille Bois-Co Déclic :

www.espace-citoyens.net/bois-colombes/espace-citoyens/

PAIEMENT

Le paiement s'effectue aux alentours du 10 de chaque mois.

Vous pouvez régler avec le moyen de votre choix :

- Par **prélèvement SEPA** pour les familles ayant adhérées ;
- Par **carte bancaire** auprès du point de paiement centralisé situé à l'hôtel de ville, dans les mairies de quartier ou en ligne sur votre espace famille Bois-Co D-clic : www.espace-citoyens.net/bois-colombes/espace-citoyens/
- Par **chèque** bancaire ou postal, libellé à l'ordre du Trésor Public, que vous ferez parvenir par courrier ;
- En **espèces** jusqu'à 300 € au point de paiement centralisé situé à l'hôtel de ville et dans les mairies de quartier ;
- Par **Pass 92** pour le règlement des activités culturelles.

ATTENTION AUX DÉLAIS DE RÉGLEMENT : pensez au prélèvement automatique !

En effet, le non-paiement de la facture dans le délai imparti entraîne une majoration automatique de 10%. Pour information, vous pouvez vous acquitter d'une activité à partir du 10 du mois, même sans avoir reçu la facture.

Les modalités du prélèvement automatique sont gérées par le **Point de Paiement Centralisé (PPC)**, au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville.

MODALITÉS DE RÉSILIATION

L'inscription aux centres culturels peut être résiliée par l'utilisateur à tout moment selon les modalités suivantes :

- **Pour les nouvelles inscriptions**, à l'issue du cours d'essai, sans frais : les inscrits à un cours annuel peuvent, entre le premier cours suivant leur inscription et la date correspondant à leur deuxième présence théorique, résilier leur inscription par demande expresse écrite (courrier ou mail) adressée aux agents des centres culturels. A défaut, les activités sont facturées quelle que soit la présence effective des élèves.

- **Pour les cas de déménagement hors de Bois-Colombes ou des villes limitrophes ainsi que pour raison médicale attestant de l'incapacité de poursuivre la pratique de l'activité concernée** : l'inscrit ou le responsable légal de l'enfant inscrit doit rédiger un courrier ou un mail, accompagné d'un justificatif adressé aux agents des centres culturels.

En cas de paiement intégral de l'activité en début d'année, le remboursement s'effectuera en fonction du nombre de mois d'activité restant. Pour les règlements mensuels, la modification sera prise en compte sur la facture le mois correspondant.

RÉCLAMATIONS

Vous devez régler l'intégralité d'une facture même si vous souhaitez la contester et engager une procédure de réclamation.

En cas de contestation d'une facturation ou d'une inscription, vous pouvez adresser une réclamation à la ville :

Le formulaire de réclamation est disponible sur la page d'accueil de bois-colombes.fr, rubrique « Comment faire si ... » (...j'ai un problème avec une facture mairie) ou sur demande auprès des agents des centres culturels.

Le règlement intérieur est également téléchargeable sur cette page ou sur demande.



Dans le cas où une facture qui vous a été adressée serait erronée, vous serez remboursé par titre de recettes du Trésor Public de Colombes.

PIÈCES À FOURNIR

Les cases grises sont réservées à l'administration.

Pour tous (enfant ou adultes)

- La fiche d'inscription, dûment complétée et signée.....
- DANSE OU YOGA : un certificat médical de non contre-indication.....
- Une assurance individuelle de responsabilité civile

N°.....

Nom de la société d'assurance :

Si vous n'avez jamais été inscrit à Bois-Colombes (Petite Enfance, action jeunesse, périscolaire, etc..), vous devez fournir également :

- Une photocopie du livret de famille ou acte de naissance (pour les mineurs).....
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois.....

Pour les mineurs

Pour les parents séparés, afin de respecter les décisions de justice :

- La copie complète du jugement de divorce ou documents justificatifs**.....

Si vous n'avait pas fait calculer votre quotient familial l'année 2024/2025, téléversez les documents demandés (cf. flyer) sur le site Bois-Co D-clic : www.espace-citoyens.net/bois-colombes/espace-citoyens/

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ